

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(ST NICOLAS DU PELEM)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7	
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2021, 6 services :

- 5 services exploités par la SAUR (ex syndicat de Centre Bretagne, ex syndicat de St Maudez (+ commune de Gouarec depuis le 1^{er} mai 2021), ex syndicat de St Nicolas du Pelem, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (ex syndicat de l'Argoat)

Au 1er mai 2021, la commune de GOUAREC a intégré le contrat d'affermage de Saint-Maudez.

Le présent rapport concerne uniquement le service : ST NICOLAS DU PELEM.

Les communes de ce service sont les suivantes : CANIHUEL, KERPert, LANRIVAIN, SAINT-CONNAN, SAINT-GILLES-PLIGEAUX, SAINT-NICOLAS-DU-PELEM et SENVEN-LEHART.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 800 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2021*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE Réforme de la TVA immobilière.
2	01/01/2018	Transfert de compétence au SM du Kreiz Breizh.
3	01/01/2019	Transfert de compétence au SMAEP du Kreiz Breizh Argoat.
4	01/08/2020	Prolongation du contrat d'un an.

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2022 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 12 ans et regroupant les anciens services de CENTRE BRETAGNE et de SAINT-NICOLAS DU PELEM.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

■ RESSOURCES EN EAU

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	316 984	315 549
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - SECTEUR BOURBRIAC	7 024	6 120

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation
Ressources propres			
Importations	324 008	321 669	-0,72 %
Total général	324 008	321 669	-0,72 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 393	2 426	+1,38 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	2 393	2 426	+1,38 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

CANIHUEL	232
KERPET	206
LANRIVAIN	286
SAINT-CONNAN	227
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	222
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 128
SENVEN-LEHART	125
Total des abonnés	2 426

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit			
Volume importé	324 008	321 669	-0,72 %
Volume exporté	- 15 621	- 15 377	-1,56 %
Volume mis en distribution	308 387	306 292	-0,68 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	208 265	241 717	+16,06 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	208 265	241 717	+16,06 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 100 m³ par an. Elle était de 87 m³ en 2020.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
SYNDICAT DE CORLAY LE HAUT CORLAY	15 621	15 377
Volume total exporté	- 15 621	- 15 377

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	288,6	288,6	+0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ST NICOLAS DU PELEM

2021

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,01	30,00	+19,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,715	0,751	+5,03 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,567	0,751	+32,45 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,567	0,625	+10,23 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,567	0,564	-0,53 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,567	0,501	-11,64 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,567	0,447	-21,16 %
	Vente en Gros	0,420	0,447	+6,43 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,99	62,03	-3,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,671	0,677	+0,89 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,722	0,577	-20,08 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,722	0,703	-2,63 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,356	0,387	+8,71 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,356	0,450	+26,40 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,356	0,504	+41,57 %
	Vente en Gros	0,120	0,120	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,000	0,0202	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

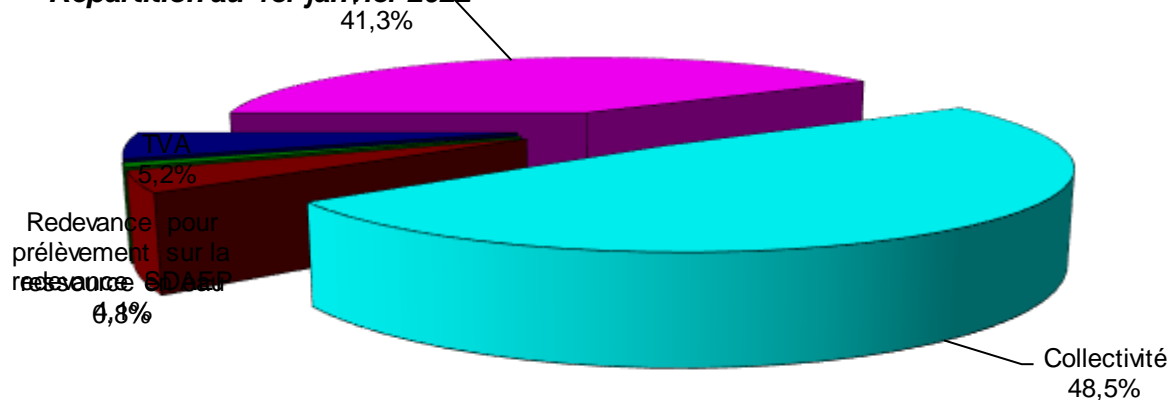
	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	107,85	120,12	+11,38 %
Collectivité	145,53	141,27	-2,93 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		2,42	
TVA	14,60	15,17	+3,90 %
Total [€ TTC]	279,98	290,98	+3,93 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,42 €/m³
0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2022



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ST NICOLAS DU PELEM

2021

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,01	30,00	+19,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,715	0,751	+5,03 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,567	0,751	+32,45 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,567	0,625	+10,23 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,567	0,564	-0,53 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,567	0,501	-11,64 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,567	0,447	-21,16 %
	Vente en Gros	0,420	0,447	+6,43 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,99	62,03	-3,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,671	0,677	+0,89 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,722	0,577	-20,08 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,722	0,703	-2,63 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,356	0,387	+8,71 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,356	0,450	+26,40 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,356	0,504	+41,57 %
	Vente en Gros	0,120	0,120	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,000	0,0202	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	107,85	120,12	+11,38 %
Collectivité	145,53	141,27	-2,93 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		2,42	
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,58	17,15	+3,44 %
Total [€ TTC]	317,96	328,96	+3,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,16 %

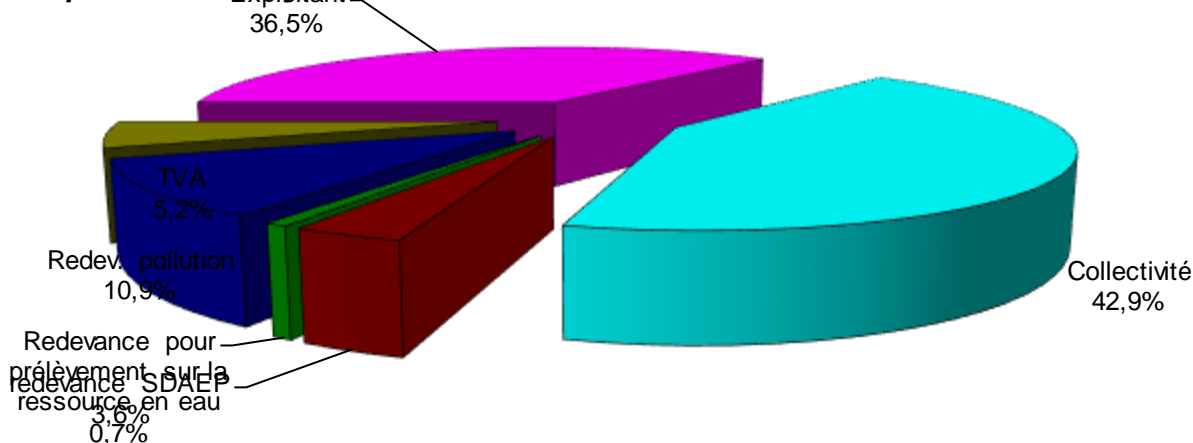
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,74 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2022



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ST NICOLAS DU PELEM

2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_204-DE

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement diam 15 mm	63,99	62,03	-3,06 %
	Abonnement diam 20 mm	63,99	62,03	-3,06 %
	Abonnement diam 30 mm	89,62	88,43	-1,33 %
	Abonnement diam 40 mm	130,65	130,69	+0,03 %
	Abonnement diam 50 mm	274,35	278,70	+1,59 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	684,89	701,56	+2,43 %
	Abonnement diam 80 mm	1608,63	1653,01	+2,76 %
	Abonnement diam 100 mm	3045,54	3133,03	+2,87 %
	Abonnement diam 150 mm	6124,63	6304,49	+2,94 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	288 187,81 €	310 233,77 €	+7,65 %
dont abonnements	152 276,57 €	160 306,28 €	+5,27 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 727,12 €	- 2 043,99 €	
Recettes de volume exporté	1 350,36 €	1 810,68 €	+34,09 %
Total recettes de vente d'eau	288 811,05 €	310 000,46 €	+7,34 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	3 840,07 €	0,00 €	
Divers	5,31 €	0,00 €	
Total des recettes	292 656,43 €	310 000,46 €	

● Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	198 689,66 €	213 778,85 €	+7,59 %
dont abonnements	58 172,23 €	60 125,28 €	+3,36 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 396,08 €	- 2 589,41 €	
Recettes de volume exporté	5 606,04 €	6 337,38 €	+13,05 %
Total recettes de vente d'eau	203 899,62 €	217 526,82 €	+6,68 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

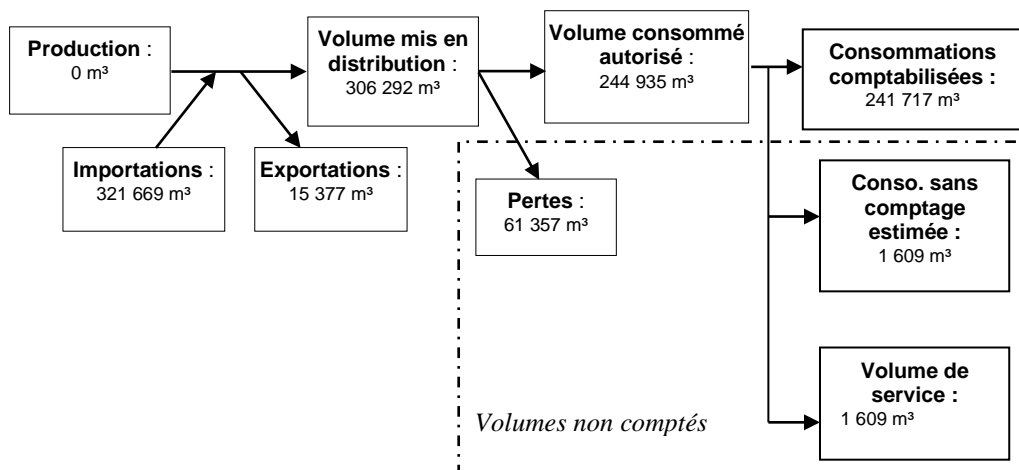
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 609 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 609 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	80,1 %	80,1 %	77,9 %	70,1 %	80,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,7	0,7	0,7	1,0	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	0,6	0,7	0,9	0,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,5	2,6	2,4	2,2	2,5
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,4 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,014	0	0	0,050	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,01 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bon de commande 2019-2023 : - Extension du réseau 63mm sur 230 ml avec purge et réfection (SAINT-GILLES-PLIGEUX, Kerdaniel)	12 793 €
Extension de réseau : desserte du lieu-dit Le Cosquer (SAINT-CONNAN)	28 842 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	115 062,00 €	111 771,00 €	112 543,52 €	107 793,12 €	107 899,12 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux de renouvellement de réseau (Bourg de Saint-Nicolas du Pélem : rue Marcel Cachin, rue Théodore Botrel, rue du blavet, rue de Rostrenen) = 1,525 km + 104 branchements	391 748 €
Travaux d'extension du réseau, pose de purges et de stabilisateurs - Canac'h Huitel et Dannoet (SAINT-NICOLAS DU PELEM) = 800 ml	54 642 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	441,00 €	577,00 €